



By Ecole de Conduite Sabolienne

**48 RUE DU MANS
72300 SABLE SUR SARTHE**

**www.ecsautoecole.fr
ecs72@ecoledeconduitesabolienne.com**

AGREMENT : E 1607200100

Permis B

HORAIRES D'OUVERTURE

Sablé s/ Sarthe	48 rue du Mans Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 Le samedi de 9h00 à 15h00	02 43 95 07 14
La Flèche (AMC Formation)	8 bis boulevard Montréal Le lundi – mercredi – vendredi de 14h00 à 19h00, et Le samedi 10h00 à 14h00.	02 43 45 29 00
Loué	38 rue des Etats-Unis, Le mardi de 10h30 à 12h30, le samedi de 13h00 à 13h30	02 43 88 41 83
Brûlon	4 rue Albert Liébault Le mercredi de 14h00 à 15h00, le vendredi de 17h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 10h30	02 43 92 04 25
Noyen	6 rue Victor Hugo Le lundi de 10h30 à 12h30 le samedi de 13h00 à 13h30	02 43 92 34 68
Morannes	38 grande rue Le mercredi de 17h30 à 19h00, le vendredi 18h00 à 19h00 et Le samedi 11h30 à 12h30	02 41 42 29 75
Châteauneuf	2 grande rue Le lundi de 17h00 à 18h et le mardi de 11h à 13h, le samedi de 11h30 à 12h30	02 49 71 00 10
Meslay du Maine	52 Route de Laval Le mercredi de 17h00 à 18h00 et le vendredi de 17h00 à 18h00	02 43 64 22 22

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER à ecs72@ecoledeconduitesabolienne.com

- ☐ 1 Photo d'identité couleurs E-PHOTO
(non découpée, non scannée et sans verres correcteurs)
- ☐ L'attestation de recensement militaire
(Pour les candidats âgés de 16 à 17 ans)
- ☐ L'attestation de situation vis à vis du service national
(Pour les candidats âgés de 17 à 18 ans)
- ☐ La JDC (pour les candidats âgés de 18 à 25 ans)
- ☐ L'ASSR n°2 (pour les candidats âgés de moins de 21 ans)
- ☐ La carte identité (R/V) en cours de validité, ou passeport
(+ livret de famille si erreur de prénoms) La carte de séjour (Nationalité Etrangère)
- ☐ Le permis de conduire (R/V)
- ☐ La visite médicale, le test psychotechnique et la décision judiciaire
(Pour les suspensions et annulations)
- ☐ Une facture de moins de 3 mois
(Justificatif de domicile : Eau, Téléphone, Internet, Impôts, attestation titulaire de contrat EDF...)
Si la facture n'est pas au nom de l'élève, il doit fournir la carte d'identité de l'hébergeur.
Ce dernier devra rédiger une attestation précisant que l'élève vit à son domicile.



FORMATION THEORIQUE

DELAIS ADMINISTRATIFS :

Examen théorique : en fonction des résultats effectués en code et du retour du dossier ANTS

Examen pratique : 2 jours sont nécessaires après réussite à l'examen théorique (date à date).

COURS THEORIQUE COLLECTIFS :



	Sablé Le Maine (+ visio)	Loué	Brûlon	Noyen	Morannes	Châteauneuf	Meslay du Maine	La Flèche (AMC Formation)
Lundi						18h00 à 19h30		
Mardi	18h00 à 19h00			18h00 à 19h00				
Mercredi	18h00 à 19h00	17h30 à 19h00		18h00 à 19h00	17h30 à 19h00		18h00 à 19h00	18h00 à 19h00
Jeudi			18h00 à 19h00					
Vendredi	18h00 à 19h00		18h00 à 19h00		18h00 à 19h00		18h00 à 19h00	18h00 à 19h00
Samedi	13h00 à 14h00	13h30 à 15h00	10h30 à 12h30	13h30 à 15h00	11h30 à 12h30	13h00 à 15h00		10h00 à 11h00

STAGE CODE pendant les vacances scolaires
Sur inscription

Stage individuel : 149 €

Stage à 35 € offre fidélité sous conditions d'avoir acheté un forfait salle



L'évaluation de départ est obligatoire avant la signature du contrat : 53 €

Formule B

Frais de gestion administrative	80.00 €
1 Kit pédagogique	59.99 €
1 Forfait théorique (salle et Visio) validé 6 mois	255.00 €
1 examen code et redevance	55.00 €
1 cours prépa permis et vérif. durée 2h00	55.00 €
20 Leçons de conduite dont 6 sur simulateur et un examen blanc	1060.00 €
1 Frais d'accompagnement à l'examen pratique	53.00 €

Total 1617.99 €

Formule AAC

Frais de gestion administrative	80.00 €
1 Kit fournitures pédagogiques	59.99 €
1 Forfait théorique (salle et Visio) validité 6 mois	255.00 €
1 examen ETG et redevance	55.00 €
20 leçons dont 6 sur simulateur	1060.00 €
1 cours prépa permis et vérif. durée 2h00	55.00 €
1 Rendez-vous préalable durée 2h00	106.00 €
2 Rendez-vous Pratique durée 1h00	106.00 €
2 Rendez-vous Théorique durée 2h00	64.00 €
1 Frais d'accompagnement à l'examen Pratique	53.00 €

Total 1893.99 €

Prestations hors formules :

Examen ETG et redevance en cas d'échec	55 €
Leçon sur simulateur	53 €
Leçon de conduite	53 €
Accompagnement à l'examen pratique en cas d'échec	53 €

Fournitures pédagogiques à l'unité

Livre de code	19 €	Disque A Magnétique	2 €
Livre de vérif.	10 €	Disque A autocollant	2 €
Fiche de suivi	9 €	Disque AAC autocollant	2 €
Livret B	6 €	Disque AAC Magnétique	2 €
Pass rousseau	44.99 €	Application mobile : class rousseau	7 €
Rétroviseur additionnel	12 €		

NOS FINANCEMENTS

1^{ère} solution :

Lors de votre inscription, un contrat de formation sera établi et signé entre les deux parties (Élève + parents pour les mineurs)

Il sera précisé dessus les modalités de règlement vues entre nous : possibilité de régler la formation en 3 versements sans frais. (1^{er} versement 40 % - 2^{ème} versement 30 % - 3^{ème} versement 30 %) en cas de dépassement du devis initial les prestations devront être réglées 7 jours avant l'examen pratique

2^{ème} solution :

Vous avez entre 15 et 25 ans ? Apprenez à conduire sans attendre en profitant d'un prêt à taux zéro et ne remboursez qu'un euro par jour*. C'est l'Etat qui paie les intérêts. Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies pour vous rapprocher du permis.

*Prêt consenti dans la limite de 1200 € et de 40 mois, après acceptation du dossier par l'organisme prêteur (remboursement sur la base de mensualités de 30€, soit 40 mensualités pour un prêt de 1200€)

Pour bénéficier d'un prêt PERMIS 1€, l'élève doit déclarer :

- N'avoir jamais obtenu de prêt « permis à un euro par jour » ;
- Ni détenu le permis de conduire soit de la catégorie B soit de la catégorie A ;
- Et n'avoir jamais déposé de demande de permis de conduire, référence 02 :
Soit de la catégorie B, soit de la catégorie A.



Versement des prestations par la Banque directement à l'auto-école.

Si dépassement du prêt accordé par la banque (soit 1200 € maximum), le solde du devis bancaire sera à régler en début de formation : **Si dépassement du prêt accordé par la banque (soit 1200 € maximum), le solde du devis bancaire sera à régler en début de formation. Les prestations au-delà du devis sont à régler 7 jours avant l'examen pratique.**



3^{ème} solution :

Il est possible depuis le 15 mars 2017, d'utiliser son Compte Personnel De Formation (CPF) pour financer son permis B

Moyens de Paiements :

Depuis le 1^{er} septembre 2015, il est interdit de recevoir un paiement en espèces ou au moyen d'une monnaie électronique pour une facture supérieure à 1000 €, lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou qu'il agit pour les besoins d'une activité professionnelle (*sont visés les particuliers ayant leur domicile fiscal et les professionnels qu'ils soient français ou étrangers*).

Le dernier versement de votre formation doit être réglé, au plus tard, 7 jours avant le passage de l'examen pratique.

Garantie financière des écoles de conduite :

MS AMLIN INSURANCE SE – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS
Assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001

Garantie Financière plafonnée à 403566 EUR en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions (1) préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : B (filiales AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

LES DIFFERENTES FILLIÈRES D'APPRENTISSAGE

Conduite Accompagnée : AAC

- À partir de 15 ans
- Evaluation obligatoire, afin de proposer un volume de formation prévisionnel personnalisé (minimum 20 heures obligatoire), et d'établir un devis.
- Obtention du code + formation conduite
- Rendez-vous préalable (durée 2 heures) avec les accompagnateurs avant de commencer la conduite accompagnée.
- 2 Rendez-vous pédagogiques obligatoires (au bout des 1000 kms et 3000 kms)
- Pour l'examen pratique, l'élève peut passer son permis entre 17 ans et 18 ans et doit avoir fait 1 an minimum de conduite accompagnée (et environ 3000 km ou plus). L'examen pratique sera déterminé en fonction du niveau de l'élève, des places attribuées par la Préfecture, et en accord avec le moniteur responsable.

Conduite Supervisée : CS

- A partir de 18 ans
- Obtention du code + formation conduite 20h minimum obligatoire
- Rendez-vous préalable (durée 2 heures) avec les accompagnateurs avant de commencer la conduite supervisée.
- Pas de kilomètre obligatoire et pas de délai administratif.
- L'examen pratique sera déterminé en fonction du niveau de l'élève, des places attribuées par la Préfecture, et en accord avec le moniteur responsable.

Conduite Sur Véhicule Automatique : PASSERELLE B78 > B

- Déroulement du permis comme une formation traditionnelle, mais effectuée en 13 heures sur un véhicule automatique. Le nombre d'heures est recalculé en fonction du niveau de l'élève (Permis validé : B automatique).

- Suite à l'obtention d'un permis B automatique, vous avez la possibilité de faire une PASSERELLE B78 > B en vue de conduire un véhicule sur boîte manuelle. Une formation de 7 heures est obligatoire en auto-école après l'obtention de la catégorie B automatique. Une attestation est délivrée à l'issue des 7 heures, si le niveau de l'élève le permet.

Formation POST PERMIS : 99 €

Formation dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label "qualité", délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

Saviez-vous en quoi consiste précisément un stage post permis ?

- Il s'agit d'une formation complémentaire proposée aux titulaires d'un premier permis de conduire entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, afin de pouvoir bénéficier d'une réduction de la période probatoire.
- Ne pas avoir perdu de point durant votre période probatoire
- Durée 7 heures sur une journée
-

Pourquoi participer ?

Après moins de 2 deux ans de permis, un quart des accidents impliquent un conducteur novice, le suivi du stage post permis a donc pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

